

Prévention Santé Environnement

L'enseignement de la Prévention Santé Environnement (PSE) est obligatoire dans les CAP, BEP et Baccalauréats professionnels de tous les secteurs professionnels :

- **arrêté du 23 juin 2009, BO n°30 du 23 juillet 2009 pour le CAP ;**

- **arrêté du 10 février 2009, BO spécial n°2 du 19 février 2009 pour le baccalauréat professionnel et le BEP dans le cadre du diplôme intermédiaire.**

Les contenus des référentiels affirment les actions prioritaires d'éducation et de prévention dans les champs de la santé, du travail et de l'environnement.

□ Finalités :

L'enseignement vise à former des acteurs de prévention individuelle et collective par l'acquisition :

- de connaissances dans le cadre de la prévention, de la santé et de l'environnement ;
- d'un comportement responsable vis-à-vis de sa santé et de son environnement ;
- des compétences sociales et civiques permettant de réussir sa vie en société dans le respect de soi et des autres ;
- d'une culture scientifique et technologique visant à développer l'esprit critique ;
- d'une méthodologie intégrant une démarche d'analyse et de résolution de problèmes.

□ Organisation des cycles de formation et contenu :

L'enseignement de la PSE est organisé en modules de formation définis autour de problématique.

- **en CAP 4 modules (BO n° 30 du 23 juillet 2009)**

1 ^{ère} année	1	L'individu et sa santé
	2	L'individu dans ses actes de consommation
	3	L'individu dans son parcours professionnel
2 ^{ème} année	4	L'individu dans son environnement professionnel

La circulaire 2016-055 du 29 mars 2016 « Réussir l'entrée en lycée professionnel » parue au BO n° 13 du 31 mars 2016 rappelle la nécessité de mieux préparer l'élève aux périodes de formation en milieu professionnel et plus particulièrement à la première qui revêt une importance toute particulière. Ce temps de formation, construit en équipe pédagogique en relation avec les partenaires professionnels, sera utilisé pour préparer l'élève aussi bien aux attendus du monde professionnel qu'aux règles de santé et de sécurité indispensables. L'enseignement de la PSE en CAP y contribue, notamment pour une partie du module 4 « 4.2 prévenir les risques professionnels au poste de travail » en CAP. **Pour tenir compte de la circulaire du 29 mars 2016, des aménagements peuvent être envisagés par les équipes pédagogiques pour adapter l'enseignement des modules sur les deux années de CAP ; ces projets d'aménagement, élaborés et mis en œuvre par l'ensemble de l'équipe disciplinaire, seront proposés aux inspecteurs SBSSA.**

- en BAC PRO 12 modules (BO spécial n°2 du 19 février 2009)

2 ^{nde}	1	Santé et équilibre de vie
	2	Alimentation et santé
	3	Prévention des comportements à risques et des conduites addictives
	4	Sexualité et prévention
	5	Environnement économique et protection du consommateur
1 ^{ère}	6	Gestion des ressources naturelles et développement durable
	7	Prévention des risques
	8	Prévention des risques dans le secteur professionnel
Tale	9	Cadre réglementaire de la prévention dans l'entreprise
	10	Effets physiopathologiques des risques professionnels et prévention
	11	Approche par le travail
	12	Approche par l'accident

Comme pour le CAP (cf supra), des aménagements peuvent être envisagés dans la répartition des modules de PSE en BAC PRO entre les différentes années de formation pour tenir compte de la circulaire 2016-055 du 29 mars 2016 « Réussir l'entrée en lycée professionnel ». Son article 4 rappelle la nécessité de mieux préparer les élèves aux périodes de formation en milieu professionnel et la circulaire insiste en particulier sur la connaissance des élèves des attendus du monde professionnel et du respect des règles internes à l'entreprise et plus particulièrement les règles de santé et de sécurité au travail.

Ainsi le **module 8 « prévention des risques dans le secteur professionnel »** normalement dispensé en classe de première professionnelle peut être abordé en classe de seconde afin de participer à l'acquisition de ces compétences particulières et de faciliter l'arrivée des apprenants en entreprise :

→ **8.1 Repérer les risques professionnels dans l'activité de travail**

→ **8.3 Gérer les situations d'urgence**

▪ En conséquence, pour préparer l'arrivée des élèves en milieu professionnel, l'équipe pédagogique peut proposer un projet de formation intégrant **une réorganisation partielle** des modules en incluant tout ou partie du **module 8 en classe de 2^{nde}** et non en classe de 1^{ère}Bac Pro.

▪ Autre exemple, la semaine d'accueil et d'intégration peut constituer un support pour aborder certaines de ces notions lors **des formations SST et/ou PRAP**.

▪ En outre, le module 5 : environnement économique et protection du consommateur pourrait être traité en classe de 1^{ère}.

Ces projets d'aménagements, élaborés et mis en œuvre par l'ensemble de l'équipe pédagogique, seront proposés aux inspecteurs SBSSA.

Évaluations certificatives dans le cadre du CCF en CAP et BEP :

- en CAP : arrêté du 11 juillet 2016 (JORF n°0176 du 30 juillet 2016-annexe V)

Pour les candidats suivant une formation conduisant au CAP :

Classe	Période	Type épreuve	Modules	Durée	Points
Première année (1 ^{ère} situation)	Fin de première année ou début de seconde année	Écrite	1 à 3 de PSE CAP	45 min	10
Deuxième année (2 ^{ème} situation constituée de 2 parties)	Au cours de la deuxième année	Écrite	4 de PSE CAP à l'exception des situations d'urgence	45 min	8
		Pratique	Formation de base au secourisme ou recyclage SST		2

Pour les candidats suivant une formation conduisant au BAC PRO (le CAP étant la certification intermédiaire)

Classe	Période	Type épreuve	Modules	Durée	Points
Classe de Première	Avant la fin du premier semestre	Écrite	1 à 3 de PSE CAP	1 heure	10
			4 de PSE CAP à l'exception des situations d'urgence		8
			Formation de base au secourisme ou recyclage SST		2

- en BEP : arrêté du 11 juillet 2016 (JORF n°0176 du 30 juillet 2016-annexe V)

Classe	Période	Type épreuve		Modules	Durée	Points
Classe de Première	Avant la fin du premier semestre	Écrite	Première partie	Au moins deux modules parmi les modules 1 à 5 PSE BAC PRO	1 heure	10
			Seconde partie	6 et 7 PSE BAC PRO		10

□ Évaluation en Baccalauréat professionnel (arrêté du 9 juillet 2015-BO du 23 juillet 2015)

Épreuve	Partie	Modules	Objet de l'évaluation	Points
Epreuve ponctuelle d'une durée de 2 heures	Première partie	1 à 7	Evaluation des contenus d'au moins 2 modules	10
	Seconde partie	8	Mise en œuvre de la démarche par le risque	4
		9 à 12	Mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail	6

□ Comment traiter les programmes et enseigner la PSE ?

Les programmes sont la seule référence réglementaire adressée aux professeur-e-s/ formateurs-trices. L'enseignement de la PSE est organisé en modules de formation qui sont définis par les textes de chaque programme d'enseignement. Tous les modules sont à traiter pendant le cycle de formation. L'enseignement de PSE vise à développer chez les élèves des compétences sociales et civiques.

Développer une compétence c'est mobiliser un ensemble de connaissances, capacités et attitudes dans une situation de la vie quotidienne ou professionnelle plus ou moins complexe en utilisant les ressources de l'environnement.

- Cibler l'objectif de chaque séquence pour permettre aux élèves de développer les compétences du référentiel de PSE :

Par exemple, pour la compétence « appréhender les principes de base d'une alimentation équilibrée », le jeune devra être capable de vérifier que son alimentation respecte les principes de base d'une alimentation équilibrée et trouver des solutions si ce n'est pas le cas, pour préserver sa santé. Le professeur-e/ formateur-trice devra alors construire son cours à partir d'une situation de la vie sociale ou professionnelle qui pose problème.

- Faire acquérir aux jeunes de CAP comme de BAC PRO une méthodologie intégrant une démarche d'analyse de résolution de problèmes :

Proposer une activité concrète qui non seulement permet aux jeunes de mobiliser des connaissances mais aussi de développer des attitudes et des capacités. Cette activité qui pose un problème réel et signifiant vise à permettre aux jeunes de découvrir comment s'y prendre pour éliminer ou réduire la différence entre la situation présentée et la situation souhaitée. Les connaissances sont apportées aux élèves afin qu'ils puissent proposer des solutions pertinentes, efficaces et adaptées au problème.

La pédagogie active rend les élèves acteurs de leurs apprentissages, elle privilégie selon les niveaux de formation les démarche et méthodes suivantes :

Classe de	Démarche de résolution de problème	Démarche d'investigation	Démarche de projets	Approche par le risque	Approche par l'accident	Approche par le travail
2 ^{nde}	X	X	X			
1 ^{ere}	X	X	X	X		
Tle			X	X	X	X

- Adopter des modalités de travail avec les jeunes qui favorisent les temps d'observation, d'analyse et de réflexion pour tous :

Le professeur-e/ formateur-trice peut envisager par exemple, de faire travailler individuellement ou en binôme à partir d'une documentation. Ce dossier devra être constitué de documents et d'outils adaptés à l'objectif de la séquence et aux intentions pédagogiques. Un travail de recherche en dehors de la classe peut aussi être envisagé pour mieux impliquer les jeunes dans les apprentissages et gagner du temps en cours. En fin de séquence, le professeur-e/ formateur-trice devra impérativement restructurer toutes les idées brassées dans cette étude, construire une synthèse et apporter les compléments d'information nécessaires.

- Faire raisonner les jeunes de manière inductive en seconde professionnelle et en CAP pour les guider du concret vers le conceptuel.

Partir de situations en relation avec le vécu ou le secteur professionnel des élèves plutôt que d'avoir une approche théorique permet de développer des compétences d'observation, d'analyse et de réflexion et facilite les apprentissages.

- Utiliser les livres de PSE à bon escient :

Les livres de PSE ne sont pas les références réglementaires des programmes (veiller à garder un esprit critique quant au choix de l'ouvrage). Les manuels ou fichiers d'activités sont des outils destinés à être intégrés éventuellement dans les cours mais cela suppose que le professeur-e/ formateur-trice soit capable de les associer de manière réfléchie à son projet pédagogique et de les adapter aux profils de ses élèves. Le professeur-e/ formateur-trice doit rester maître de ses choix et de sa démarche.

☐ Références à consulter :

- les programmes de PSE en vigueur
- le guide ressources EDUSCOL pour l'enseignement de la PSE

<http://eduscol.education.fr/cid50212/ressources-en-prevention-sante-environnement.html>

- le cahier des charges académique pour la mise en œuvre des CCF

<http://sbssa.ac-besancon.fr/cahier-des-charges-pse>

<http://sbssa.ac-besancon.fr/modalites-evaluation-pse-en-bac-pro>